

Résolution n° 45

ATTRIBUÉE AU COMITÉ : Résolutions

Objet : Résolution reconnaissant le confrère Peter T. (Pete) Reagan

1 ATTENDU QUE le confrère Pete Reagan est
2 entré au service d'incendie de Fayetteville en 1979 et
3 a aidé à créer la section locale 2886 des pompiers de
4 Fayetteville quand il était recrue; et

5 ATTENDU QUE le confrère Reagan a fait partie
6 du conseil du régime de retraite et de secours des
7 pompiers de Fayetteville de 1983 à 2023; et

8 ATTENDU QUE le confrère Reagan a occupé la
9 présidence de la section locale 2866 de 1985 à 1990,
10 de 1992 à 1994 et de 1998 à 2006; et

11 ATTENDU QUE le confrère Reagan a été vice-
12 président de la fédération des pompiers des États et
13 des provinces de 2000 à 2010; et

14 ATTENDU QUE le confrère Reagan a fait partie
15 du conseil exécutif de l'Arkansas de la FAT-COI
16 de 1999 à 2010; et

17 ATTENDU QUE le confrère Reagan a été
18 fiduciaire de la fédération des pompiers
19 professionnels du sud des É.-U. de 1995 à 2011 et en
20 a été le vice-président de 2011 à 2022; et

21 ATTENDU QUE le confrère Reagan a été le
22 président des pompiers professionnels de l'Arkansas
23 de 1987 à 2009; et

24 ATTENDU QUE le confrère Reagan a présidé le
25 Groupe de moto de l'AIP de 2016 à 2023; et

26 ATTENDU QUE le confrère Reagan a été un des
27 premiers représentants des services du district sur le
28 terrain à partir de 2000; et

29 ATTENDU QUE le confrère Reagan a participé à
30 de nombreuses campagnes de recrutement de l'AIP,
31 aidé les sections locales et animé bien des ateliers; et

32 ATTENDU QUE le confrère Reagan a été appelé
33 par le président général à servir à l'extérieur de son
34 district à bien des reprises; et

35 ATTENDU QUE le confrère Reagan a participé à
36 de nombreuses opérations de secours aux sinistrés de
37 l'AIP, notamment après l'ouragan Katrina et la
38 super-tempête Sandy à New York; et

39 ATTENDU QUE le confrère Reagan a servi l'AIP
40 en tant que délégué au congrès, membre de comité et
41 adjoint au sergent d'armes en chef; et

42 ATTENDU QUE le confrère Reagan sert depuis
43 plus de 42 ans les membres de l'AIP;
44 donc,

45 IL EST RÉSOLU que les délégués au 57^e Congrès
46 de l'AIP et les membres de l'AIP
47 reconnaissent et remercient le confrère Peter T.
48 (Pete) Reagan de ses inlassables efforts et du travail
49 qu'il accomplit pour les membres de son association,
50 les pompiers professionnels de l'Arkansas et
51 l'Association internationale des pompiers.

Présentée par : l'Association des pompiers de Fayetteville,
l'Association des pompiers professionnels de
l'Arkansas, l'Association des pompiers
professionnels de Springdale, l'Association des

pompiers professionnels de Jonesboro, et
l'Association des pompiers professionnels d'El
Dorado

Coût prévu : **aucun**

Affectation annuelle ou perpétuelle : **s.o.**

RECOMMANDATION DU COMITÉ : Adopter

DÉCISION DU CONGRÈS : Adoptée